

Initiatives ministérielles

ment distribuées à ceux à qui on les destine. Pour certains, le remboursement représentera des privations importantes, mais on a prévu le problème. Une disposition de la Loi sur la sécurité de la vieillesse autorise le ministre à effacer cette dette dans certaines circonstances. Seuls ceux qui sont en mesure de rembourser devront le faire.

Je n'ai certainement pas discuté de tous les amendements, mais j'ai résumé ceux qui me semblaient avoir le plus d'incidence sur nos pensionnés. Je crois que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction et que c'est le public qui en bénéficiera. Je suis sûr que tous les députés le savent, nous pouvons faire plus, et nous ferons davantage à mesure que nos efforts pour améliorer la machine gouvernementale progresseront.

J'ai hâte de voir quelles seront les prochaines améliorations, qui ne devraient pas tarder.

• (1210)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député au sujet du projet de loi C-54 dont nous sommes saisis. Mon collègue a parlé d'aspects purement administratifs, quoique très techniques, des programmes sociaux.

Or, je ne suis pas sûr que nous puissions agir efficacement en utilisant une balayette. Comme un agriculteur disait un jour, lorsque les vaches sont restées longtemps dans l'étable, une balayette ne suffit pas. Il faut parfois prendre les grands moyens pour faire le nettoyage. C'est peut-être ce que nous devrions faire aujourd'hui.

Le député a parlé de la sécurité de la vieillesse. Le Parti réformiste a fait connaître ses propositions à ce sujet, pendant la campagne électorale et ici même à la Chambre. Le parti a fait des recommandations et il a démontré qu'on pourrait réaliser des économies de 3,5 milliards de dollars. Je tiens à rappeler cependant que nous tenons à ce que le programme s'adresse aux personnes les plus démunies.

Le député peut-il donner comme exemple une façon précise de réaliser des économies dans le cadre de ce programme?

M. Gallaway: Monsieur le Président, je trouve très intéressant qu'un député de l'Ouest parle de balayette. Je suppose qu'il en sait davantage au sujet de l'agriculture.

J'étais également surpris d'entendre le député dire qu'à certains égards le projet de loi est une mesure banale et insignifiante. Je suis surpris d'entendre de tels propos de la part du député d'en face qui laisse toujours entendre que son parti devine, dans sa sagesse, ce que les gens pensent.

Je puis assurer à mon collègue, qui juge ce projet de loi banal, que s'il suivait ce qui se passe dans son bureau de circonscription, il se rendrait compte que l'administration des programmes constitue un élément majeur. Cette question préoccupe grandement les personnes âgées et je trouve vraiment surprenant d'entendre le député dire que nous nous attaquons au problème avec

une balayette alors qu'il aurait plutôt recours à un instrument aratoire.

Le député devrait consulter les personnes âgées avec qui il traite. Il devrait consulter les personnes âgées qu'il sert; je crois qu'il se rendrait compte qu'elles sont en faveur des changements proposés.

Du point de vue de l'administration de la bureaucratie gouvernementale—et nous reconnaissons tous qu'il y a un certain élément bureaucratique, un continuum bureaucratique—le député se rendrait compte que le gros de ses électeurs est en faveur des changements de ce type, qui permettent de simplifier en quelque sorte le processus, d'accorder une plus grande liberté d'action aux décideurs et d'alléger le système en éliminant des intermédiaires.

Nous administrons un système qui s'adresse principalement à des personnes âgées et ces dernières ont été jusqu'à maintenant mécontentes de l'administration du système.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de n'avoir pas répondu à la question.

Ce qui est intéressant, c'est que dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt que je représente, nous avons un des taux les plus élevés au pays de personnes âgées. Le député devrait peut-être étudier cela et faire attention lorsque l'Ouest parle, car nous savons de quoi nous parlons.

Il a parlé de consultations. Aucun autre parti de cette Chambre n'a passé plus de temps à consulter la population du Canada que le Parti réformiste du Canada. Lors d'une récente série d'assemblées publiques dans ma circonscription—ce ne sont pas des réunions où nous allons faire des discours, mais des ateliers interactifs auxquels les gens participent activement—le déficit et la dette ont été désignés comme étant la principale préoccupation au Canada, actuellement.

• (1215)

Lorsque l'on considère que le système de programmes sociaux coûte 80 milliards par année et que les paiements d'intérêts atteignent 40 à 44 milliards par année, on voit immédiatement ce qui porte atteinte au filet de sécurité. Oui, j'appuie sans réserve certains des points de ce projet de loi. Oui, nous devons améliorer l'administration des programmes sociaux, mais je voudrais quelque chose de précis.

C'est pour cela que je repose la même question au député. Que suggère-t-il, ou que suggère son parti, pour économiser de l'argent sur les programmes sociaux et en particulier sur le Programme de sécurité de la vieillesse?

M. Gallaway: Monsieur le Président, je constate avec intérêt que le député est passé maître de la consultation. Encore une fois, il semble que nos vis-à-vis soient seuls en mesure de discerner ce que veulent les Canadiens.

Le député mentionne qu'au cours des consultations populaires qu'ils ont tenues dans l'Ouest, le problème dont il a été surtout question a été celui de la dette et du déficit. Or, c'est ce que disait